

SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE SCOT 2030 DE LA GRANDE REGION DE GRENOBLE**DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL DU 2 AVRIL 2025****N° 25-IX**

Le mercredi 2 avril 2025 à 17h42, le Comité syndical de l'Etablissement Public du SCOT, s'est réuni sur la convocation adressée en date du 27 mars 2025 par Monsieur Joël GULLON, Président, à l'INP-ENSE3 à GRENOBLE.

Nombre de membres en exercice :	30
Nombre de membres présents :	21
Nombre de pouvoirs :	2
Nombre d'entités territoriales présentes :	7
Nombre de voix :	7 244,52
Secrétaire de séance :	Laurent THOVISTE

PRESENTS

Coralie BOURDELAIN, Albert BUISSON, Philippe CARDIN, Bruno CATTIN, Gilbert CHAMPON, Jean-François CLAPPAZ, Jean-Luc CORBET, Jean-Claude DARLET, Claude DIDIER, Jérôme FAUCONNIER, Vincent FRISTOT, Anne GERIN, Joël GULLON, Julien LORENTZ, Jean-Pierre PERROUD, Dominique PRIMAT, Nadine REUX, Laurent THOVISTE, Roger VALTAT, Béatrice VIAL

SUPLEANT PRESENT :

François OLLEON

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR

Florent CHOLAT à Philippe CARDIN
Dominique PALLIER Roger VALTAT

OBJET : Vote du Budget Primitif 2025

Vu la délibération n°25-III du Comité syndical du 29 janvier 2025 débattant des orientations budgétaires pour l'année 2025, le Président informe les membres du Comité syndical que le projet de Budget Primitif 2025 présenté ce jour est conforme aux orientations budgétaires débattues lors de cette séance.

Présentation du Budget Primitif 2025

Section de fonctionnement

Dépenses

Chapitre	Dépenses	BP 2025
011	Charges à caractère général	
	Agence	102 000,00
	Réserve	312 460,92
	Autres charges générales	115 350,00
012	Charges de personnel	510 00000
65	Frais de mission Elus	5 000,00
66	Intérêts des emprunts	9 572,00
042	Amortissements	5 644,83
023	Virement section Investissement	77 583,40
	TOTAL	1 137 611,15

Les dépenses prévisionnelles de fonctionnement pour l'exercice 2025 sont de 1 137 611,15€, comme sur le rapport d'orientations budgétaires (ROB).

Recettes

Chapitre	Recettes	BP 2025
002	Excédent	371 725,15
74	GAM	430 775,00
	EPCI	330 111,00
77	Autres	5 000,00
	TOTAL	1 137 611,15

Le débat d'orientations budgétaires du mois de janvier reposait sur un maintien des contributions des EPCI membres à hauteur de 0,93 €/habitant. Le produit de ces contributions s'élève à 760 886€.

Le tableau ci-dessous présente la répartition pour chaque collectivité selon la population retenue (source base DGF 2024) :

EPCI	Population Insee DGF 2024	Participation BP 2025 base 0,93€/habitant
Grenoble Alpes Métropole	463 199	430 775,07 €
CA du Pays Voironnais	99 730	92 748,90 €
CC le Grésivaudan	113 382	105 445,26 €
CC Bièvre Est	23 651	21 995,43 €
Bièvre Isère Communauté	58 087	54 020,91 €
Saint Marcellin Vercors Isère C	46 978	43 689,54 €
CC le Trièves	13 130	12 210,90 €
TOTAL	818 157	760 886,01 €

Section d'Investissement

La section Investissement s'équilibre en dépenses et recettes à 490 227,25€.

Dépenses d'investissement

Les principales dépenses d'investissement sont augmentées en 2025 pour le financement de la Modification simplifiée ZAN (150 jours Agence soit 114 000€) et de la Révision (250 jours Agence soit 190 000€).

DEPENSES		BP 2024
16	Remboursement capital emprunt	30 000,00
20	Frais d'études	125 000,00
	Agence	304 000,00
	Reste à réaliser	24 486,27
21	Immobilisations corporelles	5 315,98
204	Subvention d'équipement	1 425,00
	TOTAL	490 227,25

Recettes d'investissement

RECETTES		BP 2024
001	Excédent	96 899,02
10	Dotations FCTVA	100,00
040	Amortissements	5 644,83
021	Virement section Fonctionnement	77 583,40
13	Etat DGD	10 000,00
16	Emprunt	300 000,00
	TOTAL	490 227,25

Après en avoir délibéré, le Comité syndical :

- Adopte le Budget Primitif 2025

Vote à l'unanimité

Fait à Grenoble, le 2 avril 2025

Le Président

Joël GULLON

